

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/170

RESTRICTION DE CIRCULATION ET INTERDICTION DE STATIONNER
RUE DE L'ERMITAGE

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,
Vu la demande présentée par l'entreprise ENZIO SAS située à DARDILLY qui va procéder à des travaux de réparation de câble réseau dans une chambre télécom existante,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier.

ARRETE

Art 1 : La circulation sera interdite rue de l'Ermitage dans les deux sens de circulation à compter du Mardi 6 août 2024 pour une durée de 15 jours calendaires.

Art 2 : La vitesse de circulation est limitée à 30 km/h pendant cette période avec interdiction de stationnement et de dépassement pour tous les véhicules.

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société ENZIO SAS
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- La gendarmerie- les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 23/07/2024
Le Maire.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,
Daniel DESCHODT.

